

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 février 2020

L'an deux mille vingt, le onze février à **dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : Ms PÉROT Yannick, ARNAULT Michel, Mme ARQUEZ Micheline, Mme PHILIPPOT Jocelyne, Ms BERTHELOT David, MOLET Hervé, Mmes POISSON Emmanuelle, RAVAN Bénédicte

Etaient excusés : Ms BONNICHON Philippe, JOLY Michel, Mme BERTHELOT Maria, M. BARRAULT Pierre, Mme FERNANDES DIAS Sophie,

Secrétaire de séance : Mme RAVAN Bénédicte

A 18h30, le quorum n'étant pas atteint car seulement 6 conseillers étaient présents (Ms JOUZEAU Michel, PEROT Yannick, ARNAULT Michel, Mmes ARQUEZ Micheline, PHILLIPOT Jocelyne, M. BERTHELOT David), Monsieur le Maire a demandé d'attendre l'arrivée des retardataires.

A 19h00, le quorum étant atteint, avec l'arrivée 2 conseillers municipaux (M. MOLET Hervé, Mme RAVAN Bénédicte), Monsieur le Maire a ouvert la séance.

ORDRE DU JOUR :

- Reversement du produit des amendes de police
- Personnel communal (contrats)
- Personnel communal - Avancement de grade
- Loyer de l'atelier 7 Place de la Verdinière
- Loyer du cabinet médical
- Bureau d'Etudes chargé de la modification du PLU (dossier GSM)
- Ecole (nouvelle organisation des classes, semaine scolaire, sorties à la piscine)
- Achat de terrain
- RD 109
- Questions diverses

Monsieur BONNICHON Philippe avait donné pouvoir à Madame ARQUEZ Micheline pour le représenter et émettre tout vote

Monsieur BARRAULT Pierre avait donné pouvoir à Monsieur PÉROT Yannick pour le représenter et émettre tout vote

Délibération n°01/02/2020 - Reversement du produit des amendes de police

Arrivée de Mme POISSON Emmanuelle à 19H10

Dans le cadre du reversement du produit des amendes de police, il est proposé dans la continuité du cheminement piétons le long de la RD 109, de réaliser un accès à partir du passage piétons, pour aller vers l'Hermitage.

Il est rappelé que le montant de l'opération proposée doit être comprise entre 1 200 € et 100 000 € HT pour bénéficier d'une subvention.

Présents	9
Pour	11 (dont 2 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0

Délibération n°02/02/2020 - Renouvellement d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal décide

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de « adjoint technique » relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du **1^{er} mars 2020 au 31 août 2020**

Cet agent assurera des fonctions d'agent de service des écoles à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures/semaine

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Présents	9
Pour	11 (dont 2 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0

Délibération n°03/02/2020 - Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal décide

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'« adjoint administratif » relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du **1^{er} mars 2020 au 31 août 2020**.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures/semaine

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 365 du grade d'adjoint administratif, échelle C1

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Présents	9
Pour	11 (dont 2 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0

Délibération n°04/02/2020 - Avancement de grade, création de poste

Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il convient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2020.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,

Le maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps incomplet à raison de 28 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de ses membres présents :

- D'adopter la modification de l'emploi ainsi proposée, et ce à compter du 1^{ER} septembre 2020,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

Présents	9
Pour	11 (dont 2 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0

Délibération n°05/02/2020 - Crédit-bail immobilier - Immeuble 7 Place de la Verdinière

Monsieur le maire précise que la Commune est désormais propriétaire de l'atelier professionnel, situé 7 Place de la Verdinière et rappelle le projet de mettre cet atelier en crédit-bail, au profit de Monsieur LÉAU Jean-Michel

Vu le montant du prix d'acquisition et des frais annexes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant du loyer à 350 € HT par mois pour une durée totale de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les frais d'entretien seront à la charge de Monsieur LÉAU ainsi que les frais d'aménagement s'il y a lieu, avec avis préalable du propriétaire.

Pendant toute la durée du bail et chaque année, le locataire devra s'acquitter de la taxe foncière.

Le conseil municipal, donne tous pouvoirs au maire pour signer l'acte de crédit-bail à venir et tous les documents se rapportant à ce dossier.

Présents	9
Pour	11 (dont 2 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0

Délibération n°06/02/2020 - Loyer du cabinet médical, 51 rue nationale

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le bail de location avait été conclu pour une durée de 12 ans, à compter du 1^{er} septembre 2018, avec une révision du loyer chaque année à la date anniversaire du contrat, en fonction de la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette augmentation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le loyer du cabinet médical, pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Présents	9
Pour	11 (dont 2 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 07/02/2020 - Vente de l'immeuble communal sis 53 rue nationale

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, l'acquisition en 2016 d'un ensemble immobilier

Comprenant un garage-atelier réhabilité depuis en cabinet médical et une maison d'habitation à rénover.

Après plusieurs débats sur l'éventuel projet de rénovation de la maison d'habitation et au vu des dépenses trop importantes, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Opte pour la vente de l'immeuble,
- Fixe le prix à 15 000 € TTC
- Donne tous pouvoirs au maire pour effectuer les démarches nécessaires à cette vente
- Et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Présents	9
Pour	11 (dont 2 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0

Délibération n°08/02/2020 – Bureau d'Etudes – Déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU

Monsieur le maire rappelle la délibération du 06 mai 2019 par laquelle le conseil municipal acceptait de lancer la procédure de mise en compatibilité de son document d'urbanisme afin d'identifier un secteur spécifique autorisant l'exploitation d'un gisement au sein d'une zone naturelle et forestière N ; en effet la Commune avait été sollicitée par la Société GSM qui souhaitait prolonger son activité d'exploitation sur le territoire communal.

Monsieur le maire précise que le bureau d'études retenu est Auddicé & Urban'ism, sis 9 rue du Picard, 37140 BOURGUEIL, pour une prestation de 8 460.00 € TTC, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte du choix du bureau d'études et du montant de la prestation et donne tous pouvoirs au maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Présents	9
Pour	11 (dont 2 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 09/02/2020 – Acquisition d'une bande de terrain à la Joubardière

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la haie de thuyas bordant le terrain communal de football à « La Joubardière » a été plantée sur la propriété de Monsieur Christian BINET ; il s'agit des parcelles cadastrées section C n°1105 et 1107.

il est donc nécessaire de régulariser la situation et précise qu'en accord avec le propriétaire, le prix a été arrêté à 6 000 €/ha auquel il faudra ajouter une partie des frais de bornage.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide l'acquisition des parcelles (en partie) précitées au prix de 6 000 €/ha et accepte de prendre en charge une partie des frais de bornage.

Il donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents liés à cette acquisition.

Présents	9
Pour	11 (dont 2 pouvoirs)
Contre	0
Abstention	0

Dossier n° 01/02/2020 – Ecole (organisation de la semaine scolaire)

Un courrier de l'académie pour l'organisation de la semaine scolaire a été adressé aux communes pour les écoles à 4,5 jours et qui souhaiterait passer à 4 jours ; il n'y a pas de changement à la prochaine rentrée de septembre, pour l'école de LA CELLE ST AVANT, celle-ci avait déjà opté pour la semaine à 4 jours à la rentrée de septembre 2019.

Dossier n° 02/02/2020 - Ecole (Répartition des enfants dans les classes)

L'équipe enseignante a fait part de la répartition des enfants dans les classes en septembre 2020, les enfants de la maternelle qui jusqu'à aujourd'hui étaient regroupés dans une seule classe, seront répartis dans 2 classes ; par conséquent, 2 agents ATSEM seront nécessaires.

Le conseil municipal accepte l'organisation proposée par l'équipe enseignante qui entraînera une réorganisation du personnel communal.

Dossier n° 03/02/2020 - Ecole (Sorties piscine)

Des créneaux horaires supplémentaires pourraient être accordés à l'école pour les sorties piscines à DESCARTES, ainsi plus d'enfants pourraient en bénéficier ; pour le transport des enfants, 2 bus seront alors nécessaires pour chaque sortie (une sortie par semaine pendant 6 semaines de mai à début juillet ; montant total du transport : environ 1 600 €)

L'école sollicite la mairie pour participer financièrement à ces sorties ; comme l'année passée le conseil municipal accepte la prise en charge des dépenses de transport.

Dossier n° 04/02/2020 - RD 109

Le maire informe le conseil qu'il va prendre un arrêté municipal pour l'interdire les véhicules de plus de 3T5 sur la RD 109 : la rue étant étroite au niveau des feux, en cas de croisement avec un 3T5 venant de Nouâtre, si ce dernier recule pour dégager la voie, il endommage la toiture de la maison de M. et Mme ONDET.

QUESTIONS DIVERSES

Bien qu'un nouveau maire soit élu fin mars 2020, M. JOUZEAU informe qu'il signera tous les congés, du personnel communal, à prendre à partir du mois d'avril pour faciliter entre autres leurs réservations de vacances

Dossier n° 05/02/2020 - Remplacement du personnel de l'Agence Postale

Le conseil donne son accord pour que l'agence postale soit ouverte pendant les congés et autorise le maire à recruter pour cette période

Dossier n° 06/02/2020 - Terrain communal - Corps de Garde

Un acheteur serait intéressé pour le terrain communal situé au Corps de Garde (superficie d'environ 5 000 m², non viabilisé). Il lui sera proposé un prix compris entre 5 et 7 €/m².

(Dossier à valider par le futur conseil municipal)

Dossier n° 07/02/2020 - Salle associative

Le maire propose de lancer l'appel d'offres pour les futurs travaux d'aménagement de la salle associative cependant sur proposition des conseillers candidats aux prochaines élections municipales, la décision devra être prise par le nouveau conseil municipal.

Dossier n° 08/02/2020 - Demande d'un arrêt-bus

Mme RAVAN demande si un arrêt de bus pourrait être mis en place pour les enfants fréquentant le centre de loisirs de DESCARTES, ce qui éviterait à plusieurs familles de la commune d'emmener les enfants à la garderie de DRACHÉ. Cette demande ne pourra être examinée que par les services de la communauté de Communes, compétente dans ce domaine.

Prochaine réunion de conseil : lundi 9 mars ; elle aura pour ordre du jour

- Le vote du compte administratif de 2019
- Mise en place des factions pour les élections municipales du 15 mars 2020.

La séance est levée à 20H45